

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 74-1415/SG/FIN relevant le montant autorisé de l'encaisse de l'agence spéciale d'Obock.

n° 74-1415/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
26 août 1974

Numéro JO  
n° 17 du 10/09/1974

Date du numéro  
10 septembre 1974

### TEXTE INTÉGRAL

Le montant de la provision susceptible d'être mise à la disposition de l'Agent spécial d'Obock est porté pour compter de la date de signature du présent arrêté à 8 500 000 FD.